



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSÉ DES COMMUNES DE

CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY,  
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONTFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE,  
NEUILLY-SUR-MARNE, NOISY-LE-GRAND, ROSNY-SOUS-BOIS, VAUJOURS, VILLEMOMBLE

Membres en exercice : 80  
Présents : 62  
Pouvoirs : 14

**CONSEIL DE TERRITOIRE**  
**SÉANCE DU 5 JUILLET 2016 À 20H**

**Délibération CT2016/07/05-08 – Désignation des représentants de l'Etablissement public territorial à la Commission de Règlement Amiable du projet de tramway T4**

**Rapporteur : Christian DEMUYNCK, 12<sup>ème</sup> Vice-président**

**DATE DE CONVOCATION** : Mercredi 29 juin 2016

**PRÉSIDENTE** de Michel TEULET, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

**LIEU DE RÉUNION** : salle du Conseil de Noisy-le-Grand, place de la Libération à Noisy-le-Grand (93160)

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. ALLEMON Eric, AMERICO Michel, AMORÉ Félicité, AUBRY Bénédicte, AWAD-SHEHATA Stéphanie, BAILLY Dominique, BARBIERI Michel, BARRAUD Amélie, BARTH Franck, BENTAHAR Abdelkader, BODIN Roger, BORDES Roselyne, BOUCHER Martine, BOUDJEMAI Kaïssa, BOUVARD Jacques, BOYER Jean-Pierre, CALMÉJANE Hélène, CALMÉJANE Patrice, CAPILLON Claude, CHOULET Michèle, CLAVEAU Michèle, COPPI Katia, CRANOLY Romain, DALLIER Philippe, DEMUYNCK Christian, DESHOQUES Monique, DUFFRÈNE Sylvie, GENESTIER Jean-Michel, GRANDIN Gaëtan, HAGEGE Dominique, HARDEL Patrice, HÉLÉNON Joëlle, ISCACHE Martine, ITZKOVITCH Ivan, JARDIN Anne, KLEIN Olivier, LE MASSON Gilbert, LE TALLEC Bernard, LELLOUCHE Nicole, LEMOINE Xavier, MAGE Pierre-Etienne, MAHÉAS Jacques, MALJEAN Jean-Pierre, MANTEL Aurélie, MARSIGNY Brigitte, MARTIN Pierre-Yves, MARTINACHE François, MAUPOUSSIN Stéphanie, MIERSMAN Michel, MILOTI Donni, PELISSIER André, REYGNAUD Marie-Françoise, RICHARD Stéphanie, ROY Patrice, SARDA Patrick, SCHLEGEL Eric, TESTA Richard, TEULET Michel, THIBAUT Magalie, TORO Ludovic, VAVASSORI Patricia, VIEUX-COMBE Evelyne.

**ABSENTS/POUVOIRS** : Mmes et MM. AMOZIGH Joëlle (donne pouvoir à MAHEAS Jacques), ARCHIMEDE Pierre, BOURICHA Fayçale (donne pouvoir à THIBAUT Magalie), CARBONNELLE Serge (donne pouvoir à DALLIER Philippe), DELORMEAU Christine (donne pouvoir à KLEIN Olivier), EPINARD Serge (donne pouvoir à MIERSMAN Michel), FAUBERT Jacques (donne pouvoir à AMORÉ Félicité), FAUCONNET Jean-Paul (donne pouvoir à DESHOQUES Monique), FICCA Grégory (donne pouvoir à MILOTI Donni), GAUTHIER Christine, HUART Marie-Claude (donne pouvoir à BARTH Franck), MARTINS Marylise, PIETRASZEWSKI Jean-Jacques (donne pouvoir à MAGE Pierre-Etienne), POPELIN Pascal, PRUDHOMME Gérard (donne pouvoir à MARTIN Pierre-Yves), RATEAU Chantal (donne pouvoir à BODIN Roger) SCHUMACHER Alain (donne pouvoir à REYGNAUD Marie-Françoise), TAYEBI Samira (donne pouvoir à JARDIN Anne).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Hélène CALMÉJANE

## LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

**VU** le décret n° 2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants, L.2121-7 et suivants, L. 2121-21,

**CONSIDÉRANT** que le Syndicat des transports d'Île-de-France a mis en place une Commission de Règlement Amiable pour traiter les demandes d'indemnisation du préjudice d'exploitation pouvant résulter des travaux du tramway T4,

**CONSIDÉRANT** que cette commission est constituée de membres à voix délibérative et de membres à voix consultative, et que l'Etablissement public territorial doit y être représenté au titre de la seconde catégorie,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de l'Etablissement public territorial au sein de la Commission de Règlement Amiable du projet T4,

**CONSIDÉRANT** qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein de la Commission de Règlement Amiable du projet T4,

**CONSIDÉRANT** qu'en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le scrutin est secret sauf accord unanime contraire, que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le Président,

**Après en avoir délibéré,**

- **A l'unanimité**

**DÉCLARE** élus, pour représenter l'Etablissement public territorial au sein de la Commission de Règlement Amiable du projet T4 :

- Mme Marie-Françoise REYGNAUD, en tant que représentante titulaire
- M. Donni MILOTI, en tant que représentant suppléant

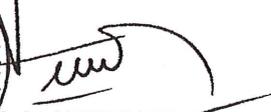
*Ainsi fait et délibéré en séance, le 05/07/2016.*

Le Président soussigné certifie  
le caractère exécutoire  
du présent acte reçu  
en Préfecture le

Affiché / Notifié le

30 JUIL. 2016  
Michel TEULET



Le Président,  
  
Michel TEULET

